

dernières réunions Anchorage-Washington, deux experts ont déclaré qu'un accident qui arriverait à un superpétrolier transformerait la région de la côte ouest en une mer morte. Le Canada s'inquiète de la pollution par le pétrole qui pourrait se produire le long de la côte du Pacifique si l'on a recours au transport par pétroliers. De plus, il y a, bien sûr, les dangers sur le plan écologique. Nous comprenons la position adoptée par les spécialistes de la conservation qui ont exprimé leurs craintes à Anchorage, mais la question, bien entendu, concerne directement la population américaine et surtout celle de l'Alaska. Nous savons aussi que les séismes sont fréquents dans la région que doit traverser le pipe-line proposé, mais cette question concerne aussi le peuple américain.

• (12.20 p.m.)

Compte tenu de tout cela et des connaissances croissantes dont disposent les peuples du monde sur les dangers qui menacent notre environnement, comment le Parlement canadien peut-il ne pas exprimer en termes énergiques son objection à l'emploi de pétroliers pour le transport du pétrole du Nord le long du parcours projeté? D'autres, députés, je le sais, participeront au débat et je n'ai pas l'intention de prendre tout le temps qui m'est alloué. On a cependant étudié des solutions de rechange.

Il serait possible aussi de transporter le pétrole par l'océan Arctique, route qu'a empruntée le *Manhattan* l'an dernier. J'ai eu, comme d'autres députés de l'opposition, l'occasion d'exprimer notre opposition à cette façon d'agir en l'absence de meilleurs moyens de protection. Il semblerait maintenant, d'après la déclaration publiée par la Humble Oil Company, que ce projet a été mis au rancart. C'est à propos de ce voyage, toutefois, que le gouvernement a jugé bon de présenter et de faire adopter un projet de loi portant sur le contrôle des eaux arctiques. Cette mesure avait trait au contrôle des eaux arctiques en deçà de 100 milles de la périphérie de l'archipel arctique. Même si j'avais certains doutes au sujet de la légalité de cette mesure et de la nécessité de l'adopter, néanmoins de concert avec mes amis, je l'ai appuyée. Si le gouvernement peut agir ainsi dans l'Arctique, monsieur l'Orateur, qu'est-ce qui l'empêche de formuler des instances officielles très énergiques au sujet de la côte du Pacifique en présumant, comme je le fais, qu'il obtiendrait l'appui unanime de la Chambre?

Inutile de dire que tous ne sont pas du même avis là-dessus aux États-Unis. Le fait même que le programme ait été remis à une date ultérieure en est l'indice. Il se pourrait bien que le gouvernement américain cherche à gagner du temps. Dans les deux pays, des élections sont à prévoir en 1972; il se peut même que les deux gouvernements intéressés veuillent laisser la question en suspens jusqu'après les élections. J'espère que non, car s'il est une question beaucoup trop sérieuse pour faire l'enjeu d'une querelle politique, c'est la pollution et, en particulier, celle résultant d'accidents qui mettent en cause des pétroliers.

Reste l'autre solution, l'acheminement par la vallée du Mackenzie. Elle pose au Canada un problème difficile, surtout en ce qui concerne les résidents de la région en

[M. Baldwin.]

cause. On pourrait nous accuser de nous opposer à une solution afin de retirer un avantage économique de l'autre, mais là n'est pas la question. Il y a des gens au pays, et je compte parmi eux, qui seraient tout à fait opposés à la construction d'un oléoduc traversant toute région du Nord canadien tant qu'on n'aurait pas établi clairement que la construction d'un tel oléoduc peut se faire avec un minimum de dommages. Il est malheureux qu'on ne l'ait pas fait il y a longtemps à la demande de M. Manning, alors premier ministre de l'Alberta. A l'époque, il avait dit sans ambages: voici les données du problème, voilà les solutions; faites quelque chose! A présent, le gouvernement se trouve dans une situation où il lui faut agir de façon précipitée et, peut-être, sans la prudence qui s'impose. La route du Mackenzie est une solution de rechange raisonnable à condition que l'on mène à bien, auparavant, une étude minutieuse et que l'on fasse bien attention aux effets nocifs. D'autres députés de mon parti aborderont cette question d'une manière plus détaillée.

Je conclurai en disant ceci: il n'y a rien dans cette motion qui ne puisse trouver l'adhésion sans partage de tous les députés. Je souhaite qu'un vote intervienne sur cette motion afin que le gouvernement puisse se prévaloir de l'appui unanime de la Chambre dans sa détermination de s'opposer à la réalisation de l'aspect maritime du projet de pipe-line transalaskien. En tout état de cause, j'espère que les interventions des députés au cours de ce débat seront suffisamment nettes et déterminées pour obliger le gouvernement à prendre une initiative. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a déclaré ce matin que le gouvernement avait été très impressionné par le débat auquel a donné lieu l'affaire de la Société Home Oil. J'ignore s'il plaisantait, mais je pars du principe qu'il était sérieux. Jusqu'ici il ne m'a pas semblé que le gouvernement soit particulièrement sensible à l'humeur du Parlement. Si le gouvernement est disposé à prendre des mesures conformes aux opinions exprimées ici, j'espère que la Chambre se fera entendre si nettement et clairement aujourd'hui que les membres du cabinet feront ce qu'on leur demande dans la motion à l'étude.

**M. T. S. Barnett (Comox-Alberni):** Monsieur l'Orateur, je suis content que l'opposition officielle ait mis cette motion à l'étude aujourd'hui. On s'est penché sur le sujet ces dernières semaines. On a essayé, en vertu de l'article 43 du Règlement, d'amorcer un débat sur la première partie de la motion. C'est moi qui ai fait la première tentative en présentant une motion qui demandait à la Chambre d'approuver l'opinion exprimée unanimement à l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique qui s'oppose à ce que de gros pétroliers transportent de fortes quantités de pétrole le long du littoral canadien du Pacifique.

La motion dont les conservateurs nous ont saisis peut être divisée en deux parties. J'aimerais faire des commentaires sur chacune. La première partie énonce ce que je pourrais appeler les dangers écologiques d'un pipe-line transalaskien et d'une ligne de pétroliers qui transporteraient de grandes quantités de pétrole près du littoral ouest du Canada. Les députés le savent bien, la Chambre n'acceptera pas officiellement cette motion. Je dois dire